CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E25369** **VALABLE JUSQU'AU** **10/02/2027**

ÉDITÉ LE 24/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 28 120

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 2004B00878

Siret : 479 381 626 00023

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 04133952

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010092716804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010092716804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : SARL TPCI

210 CHEMIN DES FERMES
76190 TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE

Téléphone : 02 32 70 81 65 **Fax :**

Portable : 06 14 33 15 56

Responsabilité légale :
LEFEBVRE PIERRE, LUCIEN CO-GÉRANT / PAIN PASCAL CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : pascaltpci@orange.fr

Effectif moyen : 43 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 000 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	21	16/01/2024
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)	22	16/01/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/12/2025 08:58

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.